



Construire et partager avec la personne accompagnée son projet de parcours avec le jeu de plateau « La route 21 »

Enjeux

La demande des usagers ainsi que de leurs proches aidants, relayée par les politiques sociales, est de participer pleinement au projet de parcours qui les concerne au premier plan. Cela suppose de construire avec eux ce projet, dans un langage facile à lire et à comprendre, et en prenant en compte leur expertise de la situation pour développer leur pouvoir d'agir sur leur propre vie.

Dans une dynamique d'inclusion ces parcours sont nécessairement interinstitutionnels et demandent d'utiliser le même cadre pour penser les besoins et les prestations.

Nous avons donc créé un jeu de plateau « la route 21 » qui permet de concevoir et d'accompagner le parcours comme une aventure partagée avec la personne accompagnée, associant les principes de développement du pouvoir d'agir et la coordination à l'aide de l'outil SeraphinPH.

Public

Cette formation s'adresse aux professionnels d'établissements ou services sociaux, médicosociaux ou sanitaires ayant une expérience d'élaboration et de suivi du projet personnalisé.

Prérequis

Cette formation ne suppose pas de prérequis.

Objectifs

Au terme de cette action de formation les professionnels devront être capables de :

1. Expliciter les diverses sources du projet « route 21 » : la loi 2002-2, la recommandation de bonnes pratiques de la HAS, le développement du pouvoir d'agir des personnes, la nomenclature Seraphin PH
2. Comprendre et appliquer la méthode de la route 21 dans le cadre d'un projet personnalisé
3. Évaluer la pertinence de la méthode en situation concrète
4. Adapter la méthode en fonction de l'âge et de la problématique de la personne accompagnée

Contenu et méthodes

1. Module 1 (une demi-journée)
 - Présentation des expériences du projet personnalisé vécues par les participants (tour de table et synthèse)
 - Présentation des sources du projet route 21 dans le cadre d'un exposé suivi d'un débat. Il s'agit de comprendre comment et pourquoi le projet personnalisé est apparu en 2002-2 dans le paysage du travail social) à partir d'un historique, du texte de la loi, de sa déclinaison dans la RBPP. La réflexion autour du développement du pouvoir d'agir, à partir du livre de Carole Jouffray, permet de pousser un peu plus loin la réflexion et les objectifs. L'analyse de la nomenclature Seraphin PH permet de donner un cadre et un outillage pour construire le projet avec la personne et se donner un discours partagé avec les partenaires.

2. Module 2 (une demi-journée)

Présentation de la méthode « route 21 » à partir de l'histoire de sa construction et d'une première application en étude de cas.

Remise des outils de la route 21 à chaque participant pour une expérimentation à réaliser dans leur établissement. Possibilité de filmer avec l'accord de la personne et de son représentant légal s'il y a lieu.

3. Module 3 (une demi-journée) Présentation et analyse des expérimentations.

4. Module 4 (une demi-journée) Adaptation de l'outil route 21 en fonction des problématiques des personnes et nouvelles applications en étude de cas à partir des situations présentées par les participants.

Modalités d'évaluation

Une évaluation individuelle des compétences acquises est réalisée au début et en fin de formation sous la forme d'un quiz reprenant les objectifs ci-dessus : connaissance des 4 sources du projet route 21, description de la méthodologie.

Une appréciation de la qualité de la formation est réalisée par un questionnaire de satisfaction remis aux participants à la fin du dernier module

Durée

L'ensemble de la formation se déroule sur 4 modules et sur un total de 2 journées de 7H, soit 14H

Modalités et délais d'accès

La formation peut se réaliser en intra dans un établissement demandeur, dans un établissement loué par l'organisme de formation, avec un minimum de 7 et un maximum de 15 personnes.

Elle peut se réaliser aussi en inter ou en ligne sur le même total de 7 modules à partir de 10 participants.

Tarifs

En intra : 2640 € TTC pour le groupe

En inter ou en ligne : 324 € TTC par participant